

Notaires assistants :

- Céline BATTESTI
- Céline GIORDANI

Notaires stagiaires :

- Rose LUCIANI
- Nuceta ORSONI

Service comptabilité :

- Claudine MINICONI

Service Formalité :

- Laure-Anne LIAIGRE

Accueil et standard :

- Ingrid CHATENET

Dossier suivi par Laure-Anne LIAIGRE

laure-anne.liaigre.20003@notaires.fr

VENTE POLVERELLI / KUGELO

1001262 /LM /RL /NOTORIETE ACQUISITIVE 01/07/2022

Conseil Régional

Préfecture

Ajaccio, le 8 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site internet des services de l'État en Corse du Sud, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître MATIVET Laurent le 1er juillet 2022.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser dans les plus brefs délais, le récépissé de l'avis de création.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

PO/ Maître MATIVET Laurent

**Commune de TAVERA (20163)
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Date de L'acte : 01/07/2022

Suivant acte reçu par Maître Laurent MATIVET Notaire à AJACCIO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

A la requête de :

Madame Danièle Louise Charlotte ROSSET, demeurant à SAINT-MARTIN-DU-VIVIER (76160) 79 IMPASSE DES ROCAILLES. Veuve de Monsieur Mathieu POLVERELLI. Née à ELBEUF (76500), le 26 juillet 1940.

Bénéficiaires - Propriétaires :

Monsieur Mathieu **POLVERELLI**, demeurant à MARSEILLE 6ÈME ARRONDISSEMENT (13006) 13 Cours Lieutaud. Né à TAVERA (20163), le 26 avril 1940.
Décédé à MARSEILLE 9ÈME ARRONDISSEMENT (13009) (FRANCE), le 6 septembre 1998.

Et son épouse Madame Danièle **ROSSET**, ci-avant désignée.

Désignation des Biens :

Dans un ensemble immobilier situé à TAVERA (CORSE-DU-SUD) 20163 Lieu-dit POGGIO, composé d'une maison d'habitation et un jardin d'agrément cadastré Section B N°895 : **lot 11.**

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. »

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : laure-anne.liaigre.20003@notaires.fr
(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)

RECEPISSE DE L'AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE DE :

+++++

SUR LA COMMUNE : TAVERA (20163)

+++++

Je soussigné :

Donne acte à Maître Laurent MATIVET, Notaire associé à AJACCIO (Corse du sud), 7, Cours Napoléon,

De l'affichage sur le site internet des services de l'État en Corse du Sud de la création du titre de propriété de :

Monsieur Mathieu **POLVERELLI**, et son épouse Madame Danièle Louise Charlotte **ROSSET**

Concernant les biens ci-après désignés :

Dans un ensemble immobilier situé à TAVERA (CORSE-DU-SUD) 20163 Lieu-dit POGGIO, composé d'une maison d'habitation et un jardin d'agrément cadastré Section B N°895 : **lot 11.**

Ledit avis a été déposé sur le site internet des services de l'État en Corse du Sud
le :